LA LUCARNE de MESLAND

Le mot de Philippe GUETTARD,
Maire de MESLAND

N° 11 – Mai 2019

Suite au départ de Martine LEBRETON, une nouvelle secrétaire de mairie, Eloïse FROSTIN, a été recrutée.

Elle apporte toute satisfaction et s'investit pleinement dans son nouveau travail. Malheureusement, courant mars, une grave maladie lui a été diagnostiquée.

Eloïse est courageuse et combative face à cette épreuve mais son état de santé nécessite des arrêts de travail prolongés qui la tiennent éloignée du secrétariat.

L'ensemble des conseillers municipaux et moi-même lui apportons tout notre soutien et formulons tous nos meilleurs vœux de santé retrouvée dans un avenir proche.

Nous pallions du mieux possible aux urgences avec nos propres moyens, mais j'ai bien conscience que la fermeture du secrétariat pose problème.

Depuis fin avril, une secrétaire itinérante du Centre de gestion départemental vient nous épauler une fois par semaine pour la comptabilité.

J'en appelle à votre compréhension pendant cette période difficile que nous aurons à traverser ensemble.

Vous pouvez laisser des messages à mairie-mesland@wanadoo.fr. Je les lis quotidiennement.

Vous pouvez aussi me joindre pour prendre rendez-vous ou en cas d'urgence au 06 24 15 28 86.

Bien à vous tous.

Le Maire,
Philippe GUETTARD

A NOTER : pendant la période d'absence de la secrétaire de mairie et à compter du 14 mai 2019, les élus tiendront une permanence en mairie le mardi matin de 9h 00 à 12h 00.

Sommaire

Le mot de M. le Maire 1

Zoom sur Alain MOISAN..... 2

Nouvelle station d'épuration 3/4

Biodiversité communale 5/6

Informations 7

Evénements à venir 8

Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de MAIRIE sont provisoirement suspendus.

Lundi..... fermé
Mardi..... 09h00 à 12h30 / 14h00 à 18h00
Mercredi. 09h00 à 12h30 / 14h00 à 17h00
Jeudi ..... 09h00 à 12h30 / 14h00 à 18h00
Vendredi. fermé
Samedi.... fermé

Le Maire et ses Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

PERMANENCE le mardi de 9h à 12h

Pour contacter actuellement la mairie :
Tél : **06-24-15-28-86**
Courriel : mairie-mesland@wanadoo.fr

Site internet : www.mesland.fr

ZOOM sur Alain MOISAN…

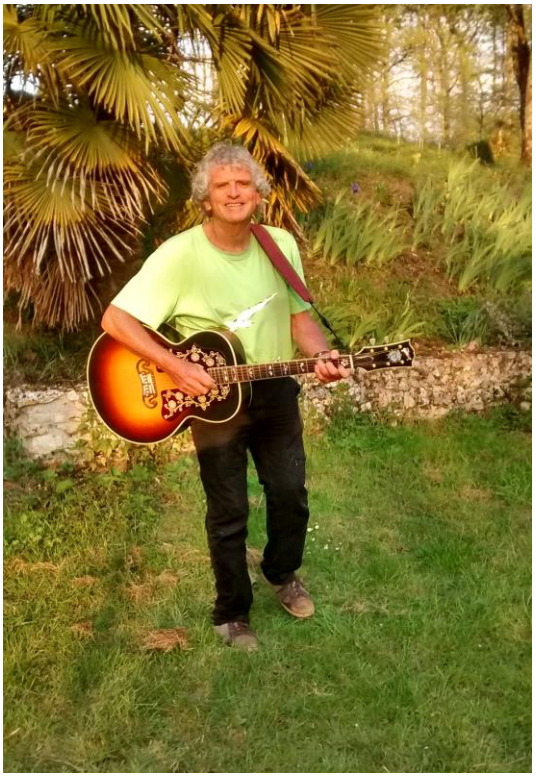

Au bout de la rue du Moulin qui serpente le long de la Petite Cisse habite un drôle de coco-chanteur qui partage sa vie entre notre village et les îles qui sentent bon l'exotisme. Au volant de son van rouge pétaradant ou les pieds dans le sable, il parcourt la métropole et l'outre-mer pour faire danser et chanter petits et grands. Alors qu'il s'apprête à fêter ses 70 ans et ses 45 ans de chansons, nous avons rencontré Alain MOISAN.

Tourangeau d'adoption, il s'installe à la Berthelotte en 1988. Conquis par les relations qu'il tisse avec de nombreux meslandais, cette maison au nom pirate de « Kermoisan » va devenir sa bouée d'ancrage pour les décennies à venir. Il en fait un lieu ouvert et convivial. « Venez comme vous êtes » pourrait être sa devise. Ses copains du coin et d'ailleurs, ne s'y trompent pas et défilent dès son retour.

D'abord instituteur, Alain MOISAN se consacre entièrement à la chanson à partir de 1980. Il se produit dans des cabarets parisiens avec un répertoire engagé, anarchiste-libertaire, dans le sillon des artistes qu'il affectionne comme Jehan JONAS dont il devient l'interprète et l'ami.

Ses spectacles reçoivent de très bonnes critiques (son concert au Printemps de Bourges sera très bien accueilli). Pas facile pour autant de vivre de sa musique, il est marié, a 2 enfants et la marmite à faire bouillir ! Alors, il commence à créer des spectacles pour les enfants à partir de 1985. Repéré par les Jeunesses Musicales de France, il part pour 3 ans de tournée.

Il a désormais trouvé sa voie et va jouer des centaines de spectacles dans les festivals et les écoles de la métropole mais aussi en Guyane, aux Antilles, ou à la Réunion. Conquis par les charmes des îles françaises, il s'y produit depuis 30 ans, enrichissant sa musique de sonorité créole.
Au final, ce ne sont pas moins de 6 albums pour la jeunesse, (le 5ème a reçu 4 clefs Télérama) et 5 pour adultes qui seront enregistrés par Alain et sa troupe.

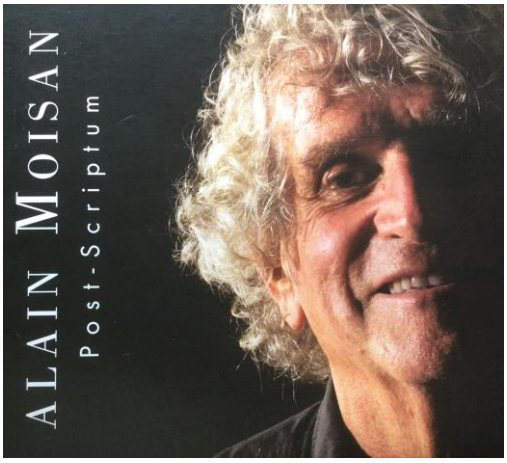

En décembre dernier, Alain MOISAN a retrouvé les studios pour enregistrer son 11ème album, au titre évocateur « Post-Scriptum ». Mélange de nouvelles chansons, de titres anciens réorchestrés ou de reprises de Rémy TARRIER, cet album fait la part belle aux ballades et au blues rock. Les textes sont sensibles, lucides, souvent teintés de nostalgie du temps passé (voir la chanson « On a tout essayé c'est sûr » qui nous mène sur les rives de la Loire).
L'artiste y parle vrai, se livre entre les lignes, dresse un bilan pour mieux réaffirmer son amour de la vie et des gens (comme dans sa chanson Ad vitam aeternam). Entouré de ses remarquables et fidèles musiciens mais aussi de son fiston, Valentin, au chant, Alain MOISAN montre une nouvelle fois l'étendue de son talent.

Alain MOISAN est un homme multiple : artiste charmeur et festif au public de 7 à 77 ans, mais aussi au globe-trotteur qui nous fait voyager comme disait son ami Christian COSSON, toujours ouvert aux rencontres.
Apiculteur passionné qui aime retrouver ses ruches entre deux tournées. Connaisseur de la faune locale qui participe à sa manière à la régulation des espèces (!). Hôte qui régale de ses plats aux influences locales et exotiques, ses visiteurs de passage. Et cette liste n'est pas exhaustive !

Alain MOISAN participera à la Fête de la Musique, sur la place du village à Mesland.
Son nouvel album peut être commandé directement auprès de l'artiste à « La Berthelotte », 8, rue du moulin 41150 Mesland. tél : 02-54-70-21-16

Bientôt, une nouvelle station d'épuration…

Construite au début des années 70, la station d'épuration de Mesland était devenue obsolète. Répertoriée depuis plusieurs années comme un des points noirs du département, il était devenu urgent de la remplacer. Compétente en matière d'assainissement, la Communauté d'agglomération Agglopolys s'est donc emparée du sujet dès 2017. Le coût de réalisation, études incluses, est de 733 000 € TTC. Les premières études ont été lancées en 2018 et vont se poursuivre tout au long de l'année 2019 pour aboutir à un engagement des travaux en mars 2020, en début de prochaine mandature.

Plusieurs réunions de travail, auxquelles sont étroitement associés le 1er adjoint et le maire de la commune, ont déjà eu lieu. La nouvelle station sera construite sur le site actuel des Lardonneries. La difficulté principale résidait dans la capacité à construire un nouvel équipement tout en assurant la continuité de fonctionnement des installations existantes.

Pour cette raison, mais aussi pour tenir compte des contraintes liées à la proximité d'habitations et à l'intégration paysagère en périmètre protégé d'un monument historique (portail de l'église), **le procédé d'épuration par disques biologiques a été retenu**. D'autres sites d'implantation ont été recherchés et évalués sur la commune, mais la topographie des lieux et la qualité paysagère de la vallée de la Petite Cisse n'ont pas permis de trouver un emplacement de substitution.

Exemple d'installation sous capot fermé telle que prévue à Mesland

Détail des disques biologiques avec capot ouvert lors d'un contrôle

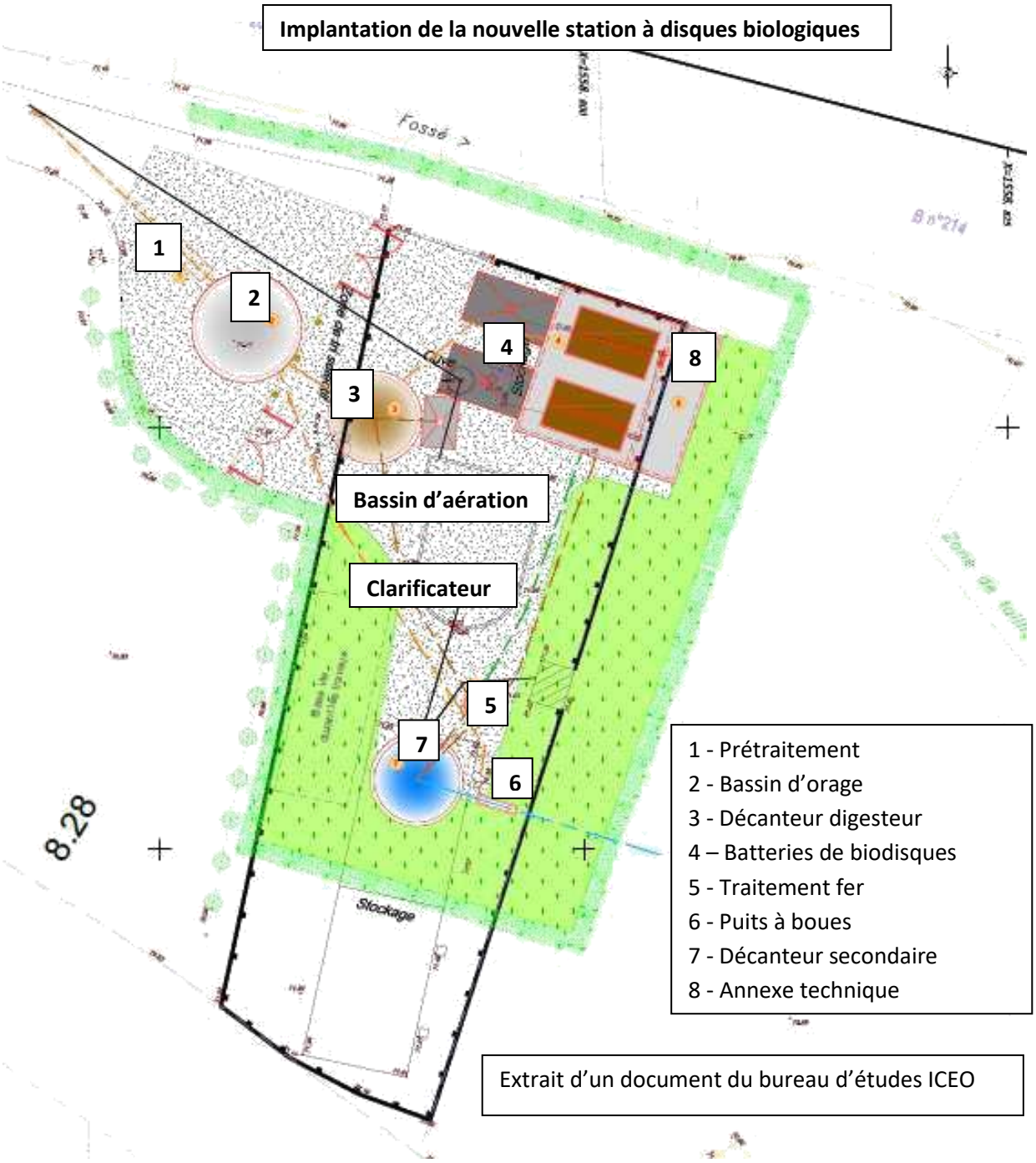

En lien étroit avec le projet de reconstruction de la station, le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse, compétent pour la gestion du cours d'eau de la Petite Cisse, va mener une opération de restauration de la zone humide qui jouxte le site. Initialement achetée par la Commune dans le cadre du projet « station », cette aulnaie-frênaie sera très peu utilisée pour implanter le projet ; elle présente en revanche un grand intérêt d'un point de vue de la biodiversité. Des espèces peu communes y ont été répertoriées. Elle a donc vocation à être protégée et valorisée comme espace naturel. Elle recevra les eaux traitées de la station et un parcours pédagogique de découverte y est envisagé.

Les travaux d'aménagement, initialement estimés à 84 000 € TTC, consisteront en formation de diguettes, débroussaillage, éclaircie d'arbres, curage de dépressions, aménagement de cheminements…qui seront réalisés en parallèle de ceux de la station. La participation communale sera de 20 % du coût hors taxes. Le coût global de l'ensemble des deux projets est estimé à près de 820 000 € TTC avec, au final, une participation de la Commune de 14 000 €.

LANCEMENT de l'Inventaire de la Biodiversité communale SUR MESLAND

Mesland est la 9ème collectivité du Loir-et-Cher à se lancer dans ce travail essentiel pour mieux connaître le patrimoine qui nous entoure et ainsi mieux le préserver.

Au plus près des habitants, ce travail est avant tout un partage entre les spécialistes de la faune et de la flore et les administrés et élus.

Cela a commencé ce printemps et va se poursuivre sur dix-huit mois. Il s'agit de :

-***Réaliser un état des lieux du patrimoine naturel communal*** connu (faune, flore et milieu) afin d'identifier les enjeux majeurs liés à la biodiversité remarquable et ordinaire et en améliorer la connaissance via des inventaires ciblés ;

-***Sensibiliser et mobiliser élus, agents techniques et citoyens*** pour conserver ou restaurer la richesse faunistique et floristique du territoire communal ;

-***Initier des actions concrètes*** de prise en compte de la biodiversité sur le territoire communal et valoriser cette biodiversité ;

-***Accompagner les communes volontaires*** pour les amener vers une gestion de leur territoire favorable à la biodiversité ;

-***Guider les élus vers l'intégration des résultats des* IBC** dans les projets d'aménagement de leur commune ainsi que dans l'évolution des documents d'urbanisme (SCOT, PLU…), pour une meilleure prise en compte des noyaux et corridors de biodiversité (Trame verte et bleue).

La municipalité a décidé de s'appuyer sur des compétences locales fortes en faisant porter le projet par le Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE). Cette association basée à Blois connaît notre commune et participe aux réflexions environnementales et urbaines auprès de notre communauté d'agglomération. Elle est donc une alliée importante pour ce type d'étude. De plus les compétences naturalistes de son équipe sont reconnues au-delà du département.

En faisant porter ce projet par cet organisme, notre municipalité a cette rare occasion de bénéficier d'un projet financé à 90% grâce au soutien financier du Pays des Châteaux et du Conseil départemental de Loir-et-Cher. Le reste à charge pour la commune est de 2 200 €.

Le Conseil municipal a souhaité que cette action mobilise tout le monde. Ainsi un groupe d'habitants et d'élus est constitué pour travailler avec le CDPNE sur les actions à mettre en œuvre et les aider dans la réalisation de leurs missions.

Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à contacter Dimitri MULTEAU, le Conseiller municipal en charge de l'environnement (dimitri.multeau@gmail.com).

Comment va s'organiser cet inventaire ?

Fin avril, une première réunion s'est tenue avec le CDPNE et le groupe de volontaires afin de définir les actions à mener.

-**Printemps et été 2019** : Inventaires de terrain par le CDPNE dans les zones publiques et privées sous réserves des autorisations. L'objectif de cette étape est de pouvoir faire bénéficier de cette expertise sur tout le territoire.

Les propriétaires volontaires, pour qu'un inventaire soit réalisé chez eux, sont les bienvenus. Une mare, un étang, une prairie, un bois, mais aussi une cave ou un grenier…En autorisant l'accès vous bénéficierez d'un état des lieux sur les espèces présentent chez vous. Ne craignez pas cette connaissance ! Mieux connaître permet simplement, si on le souhaite, de mieux intégrer la biodiversité dans nos pratiques d'entretien. Et pour cela, des conseils pourront vous être prodigués.

-**Automne et hiver 2019** : Poursuite des inventaires, cartographie.

-**Printemps – été 2020** : Sensibilisation de la population et des écoles, animations, sorties, événementiels et remise de l'étude et des préconisations pour la commune.

Testez vos connaissances sur la faune et la flore meslandaise :

1- **Quelle(s) espèce(s) n'a jamais été observée sur notre commune ?**

				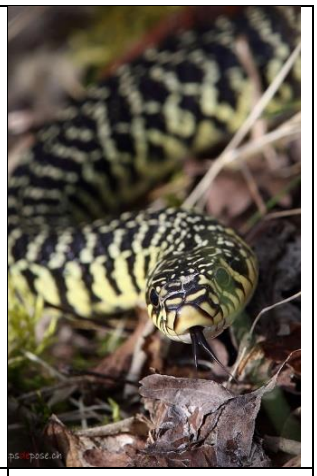
a – Ophrys abeille	**b - Cordulégastre annelé**	**c- Ascalaphe ambré**	**d - Pie grieche écorcheur**	**e - Couleuvre verte et jaune**

2- **D'après-vous, sur Mesland, combien d'espèces d'amphibiens sont connues ?**

a - 2	**b - 4**	**c - 12**	**d - 8**

3- **D'après-vous, en une nuit, combien de moustiques peut avaler une Pipistrelle commune, qui est une espèce de chauve-souris présente sur Mesland (Il s'agit de la plus petite chauve-souris de France, elle pèse 8 g) ?**

a- Aucune, les chauves-souris boivent le sang des animaux
b- 500
c- 2 000
d- 24 000

Si vous avez tout bon, on a besoin de vous ! Si vous avez des erreurs, n'hésitez plus à intégrer notre groupe ou à participer aux futurs événements pour profiter des savoirs qui y seront dispensés.

Réponses : 1-E, 2-D, 3-C

Informations pratiques…

BRICOLAGE et JARDINAGE - rappel de la réglementation

(**nouvel arrêté préfectoral n° 41-2017-07-12-006 du 12 juillet 2017** abrogeant celui du 26 novembre 1999)

Article 3 : Les travaux de bricolage, de rénovation ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que **tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses** ou scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, etc. **ne peuvent être effectués que :**

- **Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h ;**
- **Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.**

Aucune dérogation ne pourra être accordée pour les activités de cette nature.

LE BRÛLAGE à l'air libre des déchets verts est interdit

(circulaire ministérielle du 18 novembre 2011)

Les déchets dits « verts », éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillement et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. S'ils sont produits par des ménages, ces déchets sont alors assimilés à des *déchets* ménagers dont le brûlage est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendies. Le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes (gaz et particules véhiculant des composés cancérigènes) et toxiques quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le broyage, le paillage et le compostage ou bien l'apport en déchetterie.

Informations diverses…

Depuis le mois de janvier, un groupe d'habitants de Mesland et des environs se réunit le premier vendredi de chaque mois sur la place du village pour relayer l'appel des 100 réunis sous l'appellation « **Nous voulons des coquelicots** ». Ce rassemblement citoyen a pour objectif de soutenir la limitation de l'utilisation de tous les pesticides. Les participants sont invités par les organisateurs à partager leurs points de vue, leurs expériences et à signer la pétition visant à demander aux gouvernants l'interdiction des pesticides. Convivialité de mise avec le partage d'astuces de jardinier, de graines ou plants, autour d'une boisson chaude et de grignotage.

Nous voulons des Coquelicots Appel à la résistance pour l'interdiction de tous les pesticides

Le 1er vendredi de chaque mois, à partir de 18h30, Place du village de Mesland

Déploiement de la fibre optique

Le 3 avril dernier, M. GUETTARD, Maire de la commune, a accueilli Val de Loire Fibre pour définir l'emplacement d'une armoire de rue (SRO) destinée à alimenter le secteur prévu au planning 2019.

Ce site sera raccordé au central optique (NRO), installé à Veuzain-sur-Loire en août 2018.

La commune a validé l'emplacement proposé sur la rue de Touraine.

Rentrée scolaire 2019-2020

Se munir du livret de famille, du carnet de santé (vaccins à jour) et d'un justificatif de domicile

Inscriptions en maternelle : à effectuer au secrétariat du SIVOS ouvert le lundi de 9h30 à 15h30, le mardi de 9h30 à 16h30 et le jeudi de 9h30 à 12h00 au 1er étage de l'école primaire de Monteaux ou par mail **sivosmmv@laposte.net**. Permanence au SIVOS en dehors des horaires habituels le mardi 14 mai jusqu'à 18h30.

Date limite d'inscription : vendredi 31 mai 2019

Inscriptions en CP : vendredi 7 et mardi 11 juin 2019 de 16h30 à 18h00 (sans rdv avec Mme CHAUVIN, directrice, bureau de l'école 48, rue de la vallée à Monteaux ou après prise de rdv au 02-54-70-21-61).

A.P.E. M.M.V.
Association de Parents d'Elèves
Mesland, Monteaux, Veuves

Samedi 29 juin

Kermesse des écoles au stade de Mesland

Tombola

Restauration sur place

48 rue de la Vallée - 41150 MONTEAUX - apemmv@laposte.net

DIMANCHE 30 JUIN

A PARTIR DE 6H00

BROCANTE AU STADE DE MESLAND

ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES

TARIF : 1€ LE MÈTRE

GRATUIT POUR LES MESLANDAIS

RESTAURATION SUR PLACE

CONTACT : 06-75-53-59-25 / 07-69-72-71-46

La commune de Mesland et le Comité des Fêtes s'associent pour organiser la Fête de la Musique sur la place de notre village !!

Samedi 22 juin 2019, à partir de 18h00

Fête de la MUSIQUE

22 juin

Les musiciens, chanteurs, artistes en herbe ou plus expérimentés qui souhaitent participer peuvent contacter

Cédric ODONNAT

au 06 26 79 52 25

Samedi 18 mai au Stade (10h)

Concours amateur de Pétanque

Tarif : 3 € par personne

Pique-nique sur place

Organisé par le Comité des Fêtes

Inscriptions obligatoires : 06-16-50-04-71 ou 07 69 72 71 46

Conception et mise en page :
Commission communication

Impression :
Graphic Imprim Saint-Gervais-La-Forêt